Nations Unies A/59/335



Assemblée générale

Distr. générale 23 septembre 2004 Français Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 7 de l'ordre du jour
Communication faite par le Secrétaire général
en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12
de la Charte des Nations Unies

Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies

Note du Secrétaire général*

- 1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies et avec l'assentiment du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de porter à la connaissance de l'Assemblée générale les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales dont le Conseil de sécurité est saisi et celles dont il n'est plus saisi.
- 2. Les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales qui ont été examinées au cours de la période écoulée depuis la communication adressée à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session (A/58/354) sont les suivantes :
 - Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991;
 - Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
 - Lettres datées des 20 et 23 décembre 1991, reçues des États-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

^{*} La période considérée dans la présente communication va du 2 septembre 2003 au 31 août 2004.

- 3. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)¹.
- 4. La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie.
- 5. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité.
- 6. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
- 7. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les représentants de pays susceptibles de fournir des contingents et des éléments de police civile au projet d'opération de maintien de la paix des Nations Unies au Libéria, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 8. La situation au Libéria.
- Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 10. La situation en Sierra Leone.
- 11. La situation au Burundi.
- 12. La justice et l'état de droit : le rôle des Nations Unies.
- 13. La situation en Guinée-Bissau.
- 14. Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/939);
 - Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/943).
- 15. La situation en Bosnie-Herzégovine².
- 16. Lettre datée du 2 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/934).
- 17. La situation en Afghanistan.

¹ Conformément à une note du Président du Conseil de sécurité datée du 27 août 2002 (S/2002/964), le libellé des points concernant une « Réunion du Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents ... tenue aux termes de la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) » a été révisé comme suit : « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ... organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) ».

² Avant la 3647^e séance, tenue le 4 avril 1996, cette question était intitulée « La situation en République de Bosnie-Herzégovine ».

- 18. La situation au Timor-Leste³.
- 19. La situation entre l'Iraq et le Koweït.
- Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.
- 21. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 22. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.
- 23. La situation concernant le Sahara occidental.
- 24. Les femmes et la paix et la sécurité.
- 25. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 26. Mission du Conseil de sécurité.
- 27. La situation en Somalie.
- 28. La situation en Côte d'Ivoire.
- 29. L'importance de la lutte antimines pour les opérations de maintien de la paix.
- 30. La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix.
- 31. La situation concernant la République démocratique du Congo.
- 32. La situation dans la région des Grands Lacs.
- 33. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 34. La situation à Chypre.
- 35. Région de l'Afrique centrale.
- 36. Protection des civils en période de conflit armé.
- 37. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le

³ À partir de la 4646e séance, tenue le 14 novembre 2002, le libellé du point intitulé « La situation au Timor oriental » a été révisé comme suit : « La situation au Timor-Leste ».

- dégagement, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 38. Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/287).
- Exposés des présidents de comité ou de groupe de travail du Conseil de sécurité.
- 40. La situation au Moyen-Orient.
- 41. Armes légères.
- 42. Les enfants et les conflits armés.
- 43. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 44. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies.
- 46. La situation en Géorgie.
- 47. La situation concernant Haïti.
- 48. Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest.
- 49. Le rôle du monde de l'entreprise dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits.
- 50. Décision de la Jamahiriya arabe libyenne de renoncer à ses armes de destruction massive.
- 51. Non-prolifération des armes de destruction massive.
- 52. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 53. Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe⁴.
- 54. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

⁴ À partir de la 4964° séance, tenue le 7 mai 2004, la question intitulée « Exposé de S. E. M. Mircea Geoana, Ministre roumain des affaires étrangères et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe » est devenue « Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ».

- 55. Exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés⁵.
- 56. Lettre datée du 25 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/425).
- 57. Crises complexes et réaction de l'Organisation des Nations Unies.
- 58. Rapport du Secrétaire général sur le Soudan.
- Rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits.
- 60. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans les processus de stabilisation.
- 61. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 3. Conformément à la procédure exposée dans la note du Président du Conseil de sécurité en date du 29 août 1996 (S/1996/704), le Secrétaire général, dans son exposé succinct du 14 février 2004 sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen, présenté conformément à l'article 11 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité (S/2004/20), a informé les États Membres qu'au 1^{er} janvier 2004, le Conseil n'avait pas examiné en séance officielle au cours des cinq années précédentes (1999-2003) les questions suivantes (la numérotation des questions correspond à celle de la liste qui figure au paragraphe 8 du document S/2004/20) :
 - 1. Question de Palestine.
 - 2. Question indo-pakistanaise (S/628).
 - 3. Question d'Haïderabad (S/986).
 - 4. Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan (S/3963).
 - 5. Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (voir S/4378).
 - 6. Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (voir S/4605).
 - 8. La situation dans le sous-continent indo-pakistanais (S/10411).
 - 9. Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10409).
 - 10. Plainte de Cuba (S/10993).

_

⁵ À partir de la 4973° séance, tenue le 20 mai 2004, la question intitulée « Exposé de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés » est devenue « Exposé du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ».

- 11. Dispositions à prendre en vue de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient.
- 16. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
- 17. Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés (S/12017).
- 18. La situation dans les territoires arabes occupés.
- 19. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.
- 20. La situation entre l'Iran et l'Iraq.
- 22. Lettre datée du 19 février 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15615).
- 23. Lettre datée du 8 août 1983, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15914).
- 24. Lettre datée du 22 mars 1984, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/16431).
- 25. Lettre datée du 1^{er} octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17509).
- 26. Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17787).
- 27. Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17991);

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17992);

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17993);

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17994).

- 28. Lettre datée du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19798).
- 29. Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20364);
 - Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20367).
- 31. Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21120).
- 43. Plainte de l'Ukraine touchant le décret du Soviet suprême de la Fédération de Russie relatif à Sébastopol.
- 56. Protection de l'assistance humanitaire aux réfugiés et aux autres personnes touchées par un conflit.
- 67. Lettre datée du 29 juin 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/1998/581);
 - Lettre datée du 25 juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/582);
 - Lettre datée du 25 juin 1998, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/583).
- 69. Menaces contre la paix et la sécurité résultant d'actes de terrorisme international.
- 4. Par la suite, conformément à la procédure exposée dans le document S/1996/704, le Secrétaire général a reçu des communications des États Membres lui demandant de maintenir les questions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19, 20, 25, 26, 27, 28, 29, 31 et 43, telles qu'elles apparaissent au paragraphe 3 ci-dessus, sur la liste des questions dont le Conseil est saisi.
- 5. Toujours suite aux décisions du Conseil de sécurité mentionnées plus haut et en l'absence de communication exprimant un avis contraire reçue avant le 31 mars 2004, les autres questions énumérées au paragraphe 3 ci-dessus, à savoir les questions 22, 23, 24, 56, 67 et 69, ont été retirées de la liste des questions dont le Conseil est saisi.
- 6. Durant la période qui s'est écoulée depuis la communication faite à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session (A/58/354), le Conseil de sécurité n'a pas examiné en séance officielle les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales ci-après, dont il demeure saisi :
 - 1. Question de Palestine.
 - 2. Question indo-pakistanaise (S/628).

- 3. Question d'Haïderabad (S/986).
- 4. Lettre datée du 20 février 1958, adressée au Secrétaire général par le représentant du Soudan (S/3963).
- 5. Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4378).
- 6. Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4605).
- 7. La situation dans le sous-continent indo-pakistanais (S/10411).
- 8. Lettre datée du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/10409).
- 9. Plainte de Cuba (S/10993).
- 10. Dispositions à prendre en vue de la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient.
- 11. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.
- 12. Demande du Pakistan et de la République arabe libyenne tendant à ce que le Conseil examine la grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés (S/12017).
- 13. La situation dans les territoires arabes occupés.
- 14. Question de l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables.
- 15. La situation entre l'Iran et l'Iraq.
- 16. Lettre datée du 1^{er} octobre 1985, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17509).
- 17. Lettre datée du 4 février 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17787).
- 18. Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17991);

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17992);

Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17993);

- Lettre datée du 15 avril 1986, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/17994).
- 19. Lettre datée du 19 avril 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/19798).
- 20. Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20364);
 - Lettre datée du 4 janvier 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/20367).
- 21. Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21120).
- 22. La situation en Angola.
- 23. La situation concernant le Rwanda.
- 24. La situation dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.
- 25. Plainte de l'Ukraine touchant le décret du Soviet suprême de la Fédération de Russie relatif à Sébastopol.
- 26. La situation au Tadjikistan et sur la frontière tadjiko-afghane.
- 27. La situation en Croatie.
- 28. Tribunal pénal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
- 29. La situation en République centrafricaine.
- 30. La situation en Afrique.
- 31. Lettre datée du 11 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/223);
 - Lettre datée du 27 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/272).
- 32. La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.
- 33. Le maintien de la paix et de la sécurité et la consolidation de la paix après les conflits.
- 34. Promotion de la paix et de la sécurité : activités humanitaires intéressant le Conseil de sécurité.

- 35. Lettre datée du 24 mars 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1999/320).
- 36. Lettre datée du 7 mai 1999, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1999/523).
- 37. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998) et 1203 (1998) du Conseil de sécurité.
- 38. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998) et 1239 (1999) du Conseil de sécurité.
- 39. Promotion de la paix et de la sécurité : aide humanitaire aux réfugiés en Afrique.
- 40. Rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés.
- 41. Protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit.
- 42. Exposé de M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général dans les Balkans.
- 43. Maintien de la paix et de la sécurité : aspects humanitaires des questions dont le Conseil de sécurité est saisi.
- 44. Questions d'ordre général relatives aux sanctions.
- 45. Assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique.
- 46. Exposé de M. Gilbert Guillaume, Président de la Cour internationale de Justice.
- 47. Exposé de M^{me} Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
- 48. Assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.
- 49. Pas de sortie sans stratégie.
- 50. Lettre datée du 10 novembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2000/1088).
- 51 Exposé du Secrétaire général.
- 52. La situation en Guinée à la suite des attaques récentes le long de sa frontière avec le Libéria et la Sierra Leone.
- 53. Renforcement de la coopération avec les pays qui fournissent des contingents.
- 54. Exposé de S. E. M. Mircea Geoana, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

- 55. Consolidation de la paix : vers une approche globale.
- 56. La situation en Guinée à la suite des attaques récentes le long de sa frontière avec le Libéria et la Sierra Leone;

La situation au Libéria;

La situation en Sierra Leone.

- 57. Lettre datée du 4 mars 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/191).
- 58. La situation le long des frontières de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone.
- 59. La situation en Guinée à la suite des attaques récentes le long de sa frontière avec le Libéria et la Sierra Leone;
- 60. Synthèse des débats du Conseil de sécurité sur ses travaux du mois de juin 2001.
- 61. Synthèse des débats du Conseil de sécurité sur ses travaux du mois en cours.
- 62. Résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, en date du 31 mars 1998.
- 63. Exposé de S. E. M. Nebojša Čovič, Vice-Premier Ministre de Serbie, République fédérale de Yougoslavie.
- 64. Résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 24 avril 1996.
- 65. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, tenue aux termes de la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 66. Prix Nobel de la paix.
- 67. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, tenue aux termes de la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
- 68. Lettre datée du 30 avril 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2001/434).
- 69. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka, tenue aux termes de la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 70. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.
- 71. Exposé de M. Ruud Lubbers, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
- 72. L'aide alimentaire dans le contexte du règlement des conflits : Afghanistan et autres régions en crise.

- 73. Réunion du Conseil de sécurité avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, tenue aux termes de la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).
- 74. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- 75. Séance de haut niveau du Conseil de sécurité à l'anniversaire du 11 septembre 2001 : actes de terrorisme international.
- 76. Renforcement de la coopération entre le système des Nations Unies et la région de l'Afrique centrale pour le maintien de la paix et de la sécurité.
- 77. La crise alimentaire en Afrique, menace contre la paix et la sécurité.
- 78. Lettre datée du 29 novembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/1317).
- 79. Exposés des présidents du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria, du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, et du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.
- 80. Séance de haut niveau du Conseil de sécurité : lutte contre le terrorisme.
- 81. Système de certification du Processus de Kimberley.
- 82. Prolifération des armes légères et de petit calibre et mercenariat : menaces contre la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.
- 83. Le Conseil de sécurité et les organisations régionales face aux nouveaux problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales.
- 84. Rôle du Conseil de sécurité dans le règlement pacifique des différends.
- 85. Mesures visant à faire face à la situation humanitaire en Iraq.